

Toulouse, le 13 Novembre 2025

**Compte rendu du Conseil Plénier de l'UFR de Psychologie**  
**Séance du jeudi 13 Novembre 2025**

Présents, membres du conseil votants : BAJ, CASANUEVA, CROITY BELZ, CANTISANO, EL SAYED, FOURROUX, GASNE, GUELLAI (visio), HEGAB CAVELLIER, JOURDAN (non votant en son nom), JUBINVILLE, LABEYE, LE BLANC, POUPART, RAUFASTE, RICAUD, SAINT PAUL, VAN HEGHE

Représentés : BRET DIBAT (procuration à CANTISANO), BROCHET (procuration à JUBINVILLE), CAUET (procuration à FOURROUX), LAUNAY (procuration à RICAUD), MURCIA (procuration à HEGAB CAVELLIER), OUAFFI (procuration JUBINVILLE), ROUSSEAU (procuration à CANTISANO), SEGURA (procuration à JOURDAN), VAIR-PIOVA (procuration à FOURROUX).

Présents, membres invités : BOUVET, CAZALS, COUFFIGNAL, MOTTAU SAFFOND, ZUGER.

Excusés : AMADIEU, AVERSENQ, BACQUET, BATTY, BERDOULAT, CAPDEVIELLE, ESCANDE, GANINO, GRAILLOT, HARRATI, HUET, LASSALLE, SEJOURNE, PASSEMAR, TARTAS, TEYSSIER, TEULIERE.

Ordre du jour

1. CR/RD du CUFR plénier précédent (VOTE)
2. Campagne d'emploi : (VOTE)
3. Sélection master (VOTES)
  - a. Capacités; critères attendus, modalités de la sélection
  - b. Règles de rétribution de la sélection
4. Licence
  - a. VES, VA, Transferts (B. Guellaï, VOTES)
    - i. Capacités, critères, attendus
    - ii. Selon vote sur le point i, vote de la commission transfert
  - b. Projets pédagogiques (N. Cascino, VOTES)  
\_ Projets  
\_\_ Création d'une mission Découverte de la recherche
  - c. Composition du jury de la Licence Générale (N. Cascino, Vote)
  - d. LPro AADA « Migrants » : (J. Py, VOTES)  
Amendements du projet  
Capacités, critères, attendus  
Jury LP AADA
5. Demande du Théâtre Sorano
6. Place des élus étudiants en Conseil d'UFR
7. Points d'information
  - Modification des statuts : avancement des travaux
  - Situation directions de départements
  - Élections partielles des sièges vacants dans les UFR et départements

La séance est ouverte à 9h (26 votants)

## 1. CR/RD du CUFR plénier précédent (VOTE)

Le CR du conseil du 23/10/2025 est approuvé par le conseil d'UFR par 26 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (26 votants),

## 2. Campagne d'emploi 2026 : (VOTE)

Le tableau des demandes présentées dans le cadre de la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs, votée au conseil d'UFR de juillet 2025 est projeté, tableau qui sera discuté au CSA ce jour.

UFR PSYCHO	Dept DEV.	Deux postes d'ATER déployés pour 2025-2026	2 MCF 1 PU	2 MCF 1 PAST	Possible de modifier PAST en ATER en accord avec la composante
UFR PSYCHO	Dept PCPSN	Deux postes d'ATER déployés pour 2025-2026	1 PU 1 MCF	1 PU 1 MCF	Suppression d'1/2 ATER pérenne, permettant le maintien du PU
UFR PSYCHO	Dept PCS	Un poste d'ATER déployé pour 2025-2026	1 MCF	1 MCF	
UFR PSYCHO	Dept PSTO	Un poste d'ATER déployé pour 2025-2026	1 MCF	1 MCF	
UFR PSYCHO	C. Louise Michel		1 BIBAS	1 BIBAS	
UFR PSYCHO	UFR	En lien avec la mise en place d'un bureau des stages	1 BIATSS CAT C	1 BIATSS CAT C (Recrutement sans concours)	

Deux modifications sont intervenues sur ce tableau ; à savoir 2 nouveaux profils demandés par 2 départements :

### Département PCPSN

Soutient la transformation d'un poste de MCF+ ½ poste d'ATER (poste pérenne du département) en poste de PR.

### Département du Développement

Soutient un poste d'ATER plutôt que PAST.

Les demandes restent inchangées pour les autres départements.

La demande de transformation par le département PCPSN d'un poste MCF en psychopathologie en poste PR en prenant sur un demi-poste d'ATER est approuvée par le conseil d'UFR par 20 voix POUR, 1 NPPV, 1 ABS, 1 CONTRE (26 votants),

La demande d'un poste profilé ATER par le département de Psychologie du Développement ainsi que le reste des demandes des autres départements sont approuvées par le conseil d'UFR par 26 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (26 votants),

### **3. Sélection master (VOTES)**

Il s'agit aujourd'hui de voter sur le Master les points suivants :

- les capacités d'accueil,
  - les attendus et critères de sélection,
  - les modalités de sélection,
- pour affichage sur la plate-forme Monmaster

#### **Capacités d'accueil**

Actuellement, les capacités d'accueil votées sont celles de Monmaster. S'y ajoutent chaque année les redoublants, les retours de césures et les étudiants Campus France.

Pour rappel le MESRI demande de voter une capacité totale qui distingue les capacités Monmaster et les capacités hors Monmaster (redoublants, admis hors plate-forme, les retours de césure). La capacité totale du parcours est la somme des 2.

Les capacités d'accueil appliquées l'an dernier sont reconduites cette année hormis pour 2 parcours :

- \* le Parcours PDEA : baisse de la capacité totale à 32 (contre 35).
- \* le Parcours PEOD : baisse de la capacité totale à 28 (contre 30).

Cette baisse qui touche à la fois le M1 et M2 résulte de difficultés importantes des étudiants à trouver des stages. Toutefois ces capacités restent dans la norme des capacités au niveau national.

La responsable pédagogique du Master apporte quelques précisions à la demande des élus étudiants :

- 2 demandes de césures par parcours et par année globalement,
- pas de visibilité sur les redoublements,
- nombre des demandes des étudiants en situation de handicap en hausse (1 à 2 étudiants).

Les élus étudiants expliquent qu'ils ne peuvent pas voter pour une baisse des capacités même s'ils ont pleinement conscience des difficultés rencontrées par les équipes.

#### **Vote des capacités d'accueil 2026 pour les 12 parcours du Master dont les capacités sont identiques à l'an dernier hormis une baisse pour 2 parcours PDEA et PEOD**

Les capacités d'accueil 2026 pour les 14 parcours de Master avec une baisse pour PDEA et PEOD telles que présentées en séance sont approuvées par le conseil d'UFR par 17 voix Pour, 0 NPPV, 0 Abstention, 9 Contre - (26 votants).

#### **Attendus et modalités de sélection 2026**

Maintien des attendus de l'an dernier.

Les modalités de sélection appliquées l'année dernière (examen des dossiers puis auditions) sont reconduites cette année hormis pour 3 parcours ; PI, PEPSCO et ECIT-FH uniquement sur examen des dossiers.

#### **Vote global des attendus et modalités de sélection 2026**

La reconduction des attendus du master et des modalités de sélection de l'an dernier pour les 14 parcours de Master tel qu'elle vient d'être présentée modifications comprises est approuvée par le conseil d'UFR par 26 voix Pour - 0 NPPV, 0 Abstention, 0 Contre - (26 votants).

#### **Règles de rétribution de la sélection**

Rappel : les membres des jurys de recrutement sont rétribués sur l'examen des dossiers et auditions des candidats (+gestion des fichiers MM) sous la forme d'un volume d'HETD.

Règle actuelle : 5 dossiers examinés = 1H ; 4 auditions = 1H (depuis 2024).

Financement sur la dotation globale horaire du grade master (réglementairement réservée à la formation des étudiants).

#### **Plusieurs problèmes rencontrés sur la rétribution actuelle :**

- le principe "1h ETD payée = 4h travaillées" et les règles du référentiel pédagogique de l'établissement ne sont pas respectés (idem pour les professionnels présents dans les jurys),
- les activités des jurys de recrutement relèvent du référentiel pédagogique de la composante, et ne peuvent pas émerger sur la DGH qui est au service de la formation des étudiants,

- un coût trop élevé : entre 1500 et 2000H/an, soit entre 65 000 et 87 000€ sachant que les autres UFR de l'UT2J ou en psycho en France n'ont pas de rétribution (hormis rétribution spécifique pour les resp parcours),
- une marge de plus en plus réduite sur la DGH Master,
- une incertitude à pouvoir rétribuer la sélection face à une hausse des candidatures,
- une incapacité pour les étudiants FORCO à attester du volume horaire de la formation dans certains parcours.

À cela s'ajoute le rappel du contrôleur de gestion en 2025 à ramener le coût de la sélection à 1200H d'ici la fin du contrat malgré une augmentation des candidatures.

La sélection a également un coût administratif pour l'UFR avec l'embauche des vacataires étudiants.

### 3 leviers possibles :

Levier 1 : diminution de la charge de travail grâce à l'application d'une note plancher dans tous les parcours.

Levier 2 : modification de la règle de rétribution ; proposition : 7 dossiers examinés = 1HETD ; 4 auditions = 1H.

Levier 3 : audition et classement du nombre de candidats au plus juste au regard du classement durant la phase d'admission.

Nécessité d'ajuster une note plancher pour :

- diminuer le coût de la sélection diminuer la charge des commissions,
- ne pas pénaliser des candidatures qui ont une chance d'aboutir,
- rendre plus transparent les critères auprès des candidats.

### **Critères de sélection 2026**

#### Modifications proposées :

- Mention Psychologie

PGC : Note planchée ajustée à 11,5

PEPSICO : NP introduite à 11,5

PDEA : NP ajustée à 12,5 + critère relatif à la compensation + avoir acquis semestre 5

PSRI : NP introduite à 11,5

ECIT-FH : NP introduite à 12 + critère relatif à la compensation

- Mention PCP

PI : pas de modification

PCP : NP à 13 + NP de 13 dans les UE de spécialité

- Mention PCPPS :

PCS : pas de modification

Psychothérapies : NP à 13 + suivi d'UE de la spécialité en L

ATND : NP de 12,5 au S5

NPCA : NP à 13

- Mention PEF

PAP : pas de modification

PEOD : NP introduite à 11,5

- Mention PSTO

PSTO : NP à 11

Certains parcours avaient déjà une note plancher hormis PAP et PI qui l'ont ajoutée. Certains ont également ajouté des critères relatifs à la compensation.

Contrairement à ce qui se fait dans d'autres établissements où elle est plus stricte, la règle de la compensation est relativement souple à l'UT2J.

L'idée est de déterminer si l'UFR souhaite avoir un recours limité à la compensation ou l'interdire.

2 votes sont proposés :

La reconduction des critères de l'an dernier avec ajustement et/ou introduction d'une note plancher

La reconduction des critères de l'an dernier pour les 14 parcours de Master tel qu'elle vient d'être présentée avec l'ajustement et l'introduction d'une note plancher est approuvée par le conseil d'UFR par 18 voix Pour - 0 NPPV, 0 Abstention, 8 Contre - (26 votants).

#### L'avis du conseil sur le non recours à la compensation

Le conseil d'UFR approuve le non recours à la compensation par 13 voix Pour – 0 NPPV, 5 Abstentions, 8 Contre - (26 votants).

### 4. Licence

#### a) Composition du jury de la Licence Générale (Vote)

Question des élus étudiants : un étudiant peut-il faire partie d'un jury ?

L'étudiant n'a pas les compétences nécessaires pour évaluer une candidate au regard des notes (confirmation texte de la DISCO). L'étudiant peut seulement accompagner l'étudiant demandeur dans son courrier.

Mme	NOM : CASCINO	PRÉNOM : Nadine	GRADE : Maître de conférences
<i>Responsable de grade</i>			
<i>Représentante du département Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations</i>			
Mme	NOM : BERDOULAT	PRÉNOM : Emilie	GRADE : Maître de conférences
<i>Responsable de la L1</i>			
<i>Représentante du département Psychologie Clinique du Sujet</i>			
Mme	NOM : RICO DUARTE	PRÉNOM : Liliana	GRADE : Professeur des Universités
<i>Responsable de la L2</i>			
<i>Représentante du département Psychologie Cognitive et Ergonomie</i>			
Mme	NOM : Le GOFF	PRÉNOM : Johane	GRADE : Maître de conférences
<i>Responsable de la L3</i>			
<i>Représentante du département Psychologie Clinique du Sujet</i>			
Mme	NOM : ROUSSEAU	PRÉNOM : Amélie	GRADE : Professeur des Universités
<i>Représentante du département Psychopathologie Clinique, Psychologie de la Santé, Neurosciences</i>			
Mme	NOM : RICAUD	PRÉNOM : Hélène	GRADE : Maître de conférences
<i>Représentante du département Psychologie du développement</i>			
Mme	NOM : VAN HEGHE	PRÉNOM : Audrey	FONCTION : <i>Responsable administrative du pôle</i> Licence

La composition du Jury de la Licence Générale 2026 tel qu'il est présenté est approuvé par les membres du Conseil par 18 voix Pour - 0 NPPV, 8 Abstention, 0 Contre - (26 votants).

#### b) VES, VA, Transferts (VOTES)

Constat : nombre d'inscrits plus élevé en L2 et L3 qu'en L1 avec des équipes pédagogiques et administratives sous tension.

La commission chargée d'examiner les VES/VA et transferts a élaboré différents scénarios chiffrés et a proposé d'arriver à une égalisation progressive dans les 3 années de Licence autour de 1100 inscrits dans chacune des trois années, et ce en agissant sur les entrées en L2 et L3.

L'objectif de l'obtention d'une structure tubulaire et 4 scénarios, dont trois hypothèses proposées au vote des conseillers, sont présentées dans le tableau page suivante :

- trois hypothèses de régulation des admissions
- le statu quo, consistant à ne rien changer à la procédure actuelle.

Simulation effectifs 2026-2027						L2					L3				
	L1 montants	VES	VA85	Transferts	Total potentiel IPP L2		L2 montants	VES	VA85	Transferts	Total potentiel IPP L3				
Structure tubulaire	<i>Aucune ouverture ne serait possible en L2</i>					1100	Structure tubulaire	<i>Aucune ouverture ne serait possible en L3</i>					1100		
Hypothèse 1 (100 places)	1123	62	13	25	1223		Hypothèse 1 (40 places)	1215	0	0	40	1255			
Hypothèse 2 (125 places)	1123	78	17	30	1248		Hypothèse 2 (50 places)	1215	0	0	50	1265			
Hypothèse 3 (150 places)	1123	94	21	35	1273		Hypothèse 3 (60 places)	1215	0	0	60	1275			
Statu quo	1123	183	38	70	1414		Statu quo	1215	28	7	143	1393			

#### Simulations pour la L2 :

100 places => 75 places VES/VA + 25 transferts

125 places => 95 places VES/VA + 30 transferts

150 places => 115 places VES/VA + 35 transferts

#### Simulations pour la L3 via les transferts :

L3 => 40, 50 ou 60 places ouvertes

Commission de validations de l'UFR de psychologie - B. Guellai & L. Rico Duarte

À la demande des élus étudiants, l'hypothèse du statu quo, à savoir l'absence de limitation sur les admissions en L2 et L3 par VES/VA/Transferts est d'abord mise au vote.

Le maintien du statu quo, c'est-à-dire l'absence de limitation des admissions en L2 et L3 par VES/VA/Transferts, est rejeté par les membres du Conseil par 18 voix Contre ; 0 NPPV ; 8 Abstentions, 8 Pour - (26 votants).

Il est donc proposé ensuite au conseil de fixer les capacités sur les nombres d'admissions en L2 et L3 pour 2026-2027. Sont mises au vote, les propositions recommandées par la commission.

#### Proposition de la commission pour la L2 : hypothèse 2 - 125 places (95 VES/VA+30 Transferts)

La capacité d'accueil 2026 pour les demandes VES/VA pour la L2 telle qu'elle est proposée par la commission VES/VA est approuvée par le conseil d'UFR par 18 voix Pour, 0 NPPV, 0 Abstention, 8 Contre - (26 votants).

#### Proposition de la commission pour la L3 via transfert : 50 places

La capacité d'accueil 2026 pour les demandes VES/VA pour la L3 via transfert telle qu'elle est proposée par la commission VES/VA est approuvée par le conseil d'UFR par 17 voix Pour, 0 NPPV, 0 Abstention, 9 Contre - (26 votants).

#### Calendrier de la campagne 2025-2026 :

2 options envisagées mais la commission de validation s'est positionnée sur le calendrier suivant :

=> VA 85 (26/01/2026 au 06/02/2026)

=> VES + reprises d'études (20/05/2026 au 25/05/2026)

=> Transferts (03/06/2026 au 08/06/2026)

Le calendrier pour les VES VA Transfert pour la campagne 2025-2026 proposé ci-dessus est approuvé par les membres du Conseil par 26 voix Pour - (26 votants).

Ce calendrier doit être communiqué au plus tôt aux étudiants.

#### Critères évoqués pour la campagne 2025-2026

##### Pour l'accès à la L2 via les Transferts

- Formation initiale

- Moyenne ou mention Semestre 1 de la L1
- Nb d'UE compensées
- Nb d'UE < 8
- Pour une inscription définitive : validation de la L1 complète (pas d'AJAC)

- Lettre/projet motivé

**Pour l'accès à la L3 via les Transferts**

- **Formation initiale**
  - Moyenne ou mention Semestre 1, semestre 2, semestre 3
  - Nb d'UE compensées
  - Nb d'UE < 8
  - Pour une inscription définitive : validation complète de la L2 (pas d'AJAC)
- **Lettre/projet motivé**

**Pour l'accès à la L2 via la VES**

- **Formation initiale :**
  - Diplôme présent dans la liste votée par le CUFR
  - Mention au Bac
  - Plusieurs Licences (minimum une Licence validée) / Master
  - Moyenne ou mention Licence + Master
  - Absence de VES antérieure en lien avec la psychologie
- **Formations complémentaires certifiées :**
  - Par exemple : CNAM ; DU ; MOOC Psycho ; Anglais
- **Lettre/projet motivé**

**Pour l'accès à la L2 via la VA85**

- **Expériences professionnelles :**
  - nb d'années
  - quotité des activités professionnelles
  - taux de proximité des expériences professionnelles avec les compétences au regard de la fiche RNCP 39023 de la Licence de psychologie
- **Lettre/projet motivé**
- **Formation initiale**
- **Formations complémentaires certifiées :**
  - Par exemple : CNAM ; DU ; MOOC Psycho ; Anglais

Les critères 2026 pour les demandes VES/VA transfert tels qu'ils sont proposés par la commission VES/VA sont approuvés par les membres du Conseil par 26 voix Pour - (26 votants).

**Liste de diplômes considérés (voir annexe) par la commission pour la campagne 2025-2026 – VES / VA85**

La liste des diplômes considérés pour la campagne 2025-2026 concernant les demandes VES/VA85 diplômes telle qu'elle vient d'être proposée est approuvée par les membres du Conseil par 22 voix Pour ; NPPV 0 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0 (26 votants).

- Compte tenu des votes précédents, il convient de voter la composition de la commission qui sera chargée les admissions d'étudiants par transfert :

Commission proposée : Branchard Laurent ; Cascino Nadine ; Cuervo-Lombard Christine ; Da Silva Neves Rui ; Delicourt Alice ; El Yagoubi Radouane ; Guellai Bahia ; Jacus Jean-Pierre ; Mazoyer Anne-Valérie ; Simou Paraskevi ; Rico Duarte Liliana ; Sacher Mathilde ; Simoës-Perlan Aurélie ; Terrade Florence ; Texier Bazin Melinda ; Voltzenlogel Virginie.

La composition du Jury de la Commission VES VA Transfert 2026 telle qu'elle vient d'être présentée est approuvée par les membres du Conseil par 26 voix Pour - (26 votants).

**c) Projets pédagogiques (VOTES)**

Compte tenu du manque de temps disponible, ce point est reporté au conseil du 4 décembre.

**d) LPro AADA « Migrants » : (VOTES)**

Le projet est venu déjà à plusieurs reprises devant le conseil d'UFR qui a toujours voté en faveur du projet. Il s'agit aujourd'hui de voter l'ensemble des pièces telles qu'amendées selon les différentes remarques récentes du SFCA.

Capacité d'accueil 2025/2026 : 20 places.

Formation exclusivement ouverte en formation continue. Un stagiaire de la formation continue (salarié, demandeur d'emploi, etc.) doit être sorti du système de formation initiale depuis au moins 1 ou 2 ans. Un étudiant relevant de la formation initiale ne peut pas intégrer cette formation.  
Volume horaire (heures maquette) : 400h + 420h de stage.

- Attendus :

Etre titulaire d'un niveau Bac+2 au moins en SHS ou en travail social, notamment Licence 2 psychologie, sociologie, anthropologie, droit, science politique, BTS sanitaire et social, DUT Carrières sociales, CE éduc spé, jeune enfant, moniteur éducateur...). D'autres formations de niveau Bac+2 ou supérieur dans d'autres disciplines peuvent être envisagées en fonction de la cohérence du projet	Niveau B2 en anglais, ou C1 dans une des principales langues pratiquées par les demandeurs d'asile (l'arabe, par exemple)	Avoir une première expérience avec le domaine de l'accompagnement des migrants	Etre sensibilisé à la problématique de la migration, de l'accueil et de l'intégration des migrants	Savoir élaborer un projet professionnel en lien avec la formation	Faire preuve d'une bonne capacité d'analyse, de synthèse, d'argumentation et de réflexion critique
---	---	--	--	---	--

- Critères :

Etre titulaire d'un niveau Bac+2 au moins en SHS ou en travail social, notamment Licence 2 psychologie, sociologie, anthropologie, droit, science politique, BTS sanitaire et social, DUT Carrières sociales, CE éduc spé, jeune enfant, moniteur éducateur...). D'autres formations de niveau Bac+2 ou supérieur dans d'autres disciplines peuvent être envisagées en fonction de la cohérence du projet	Justifier d'une expérience (professionnelle, associative...) avec un public en situation de précarité	Capacité à dégager des compétences sur la base de ses formations et de ses expériences	Cohérence des expériences universitaires et/ou professionnelles et/ou personnelles avec les objectifs de la formation	Cohérence des projets (professionnel, stage, mémoire) avec les objectifs de la formation	Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, mise en évidence des enseignements et des expériences en lien avec les parcours ...)	Le positionnement de l'étudiant en tant que (futur) professionnel	Les connaissances des outils et techniques utilisés dans l'accompagnement des demandeurs d'asile et, plus largement, des migrants	La qualité et la clarté de l'exposé	A l'oral, la cohérence de la formation envisagée par rapport au futur projet professionnel	Les motivations présentées à l'oral	niveau en langues étrangères, en particulier en anglais
---	---	--	---	--	--	---	---	-------------------------------------	--	-------------------------------------	---

La demande vise à obtenir l'accord du CUFR pour que la LPro AADA puisse ouvrir à la rentrée prochaine en formation continue selon les modalités, capacités, critères et attendus présentés précédemment, ainsi que la liste proposée des membres du jury .

La demande est approuvée par le conseil par 20 voix pour, 0 NPPV, 1 Abs, 0 contre (21 Votants).

## 5. Demande du Théâtre Sorano

La demande du Théâtre Sorano de communiquer à nos étudiants une promotion pour un spectacle et des billets à tarif réduit étudiant est approuvée par les membres du Conseil par 20 voix Pour - (20 votants).

La séance prend fin à 12h45.

**Toutes les pièces annexes sont disponibles dans le dossier du conseil sur scout.**

**Nous vous rappelons que ces annexes sont des documents de travail et qu'elles ne doivent absolument pas circuler ni être diffusées.**

Éric RAUFASTE  
Directeur de l'UFR de Psychologie